

Décembre 2019

Bertry infos

www.bertry.fr



Bonne année 2020



Service des eaux



La fibre



Ecole Maternelle



Bertry

Invitation
2020



Les membres du
Conseil Municipal

M. Jacques OLMER
Maire de Bertry

Les membres du
Conseil Municipal des jeunes

Monsieur Jacques OLMER, Maire de Bertry
et l'ensemble des membres des
Conseils Municipaux
vous présentent leurs meilleurs voeux
pour cette année nouvelle.

Ils vous prient d'honorer de votre présence
la traditionnelle cérémonie de présentation des
Voeux du Maire qui se déroulera

Le Samedi 4 janvier 2020 à 18 heures
à la salle des fêtes
rue Léon Gambetta



2020 arrive avec sa loi NOTRE ... Une obligation pour tous !

Nous en parlons depuis plusieurs mois, cette fois, cette loi NOTRE s'appliquera avec des conséquences assez importantes sur la compétence eau et assainissement. Une décision nationale qui prétend améliorer la qualité des services et réduire les prélèvements, mais...

Avec le passage en communauté d'agglomération, l'ex 4C est devenue Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C). Cette structure prenait ainsi les compétences eau et assainissement et le transport. Par contre, on nous promettait des dotations plus élevées mais au fil du temps, le dicton « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent... » semble de plus en plus d'actualité.

Il est vrai qu'une réelle incertitude du montant des dotations d'état plâne chaque année sur nos budgets communaux et qu'il est très facile, avec une simple loi votée à Paris, sans grande concertation, de ponctionner les collectivités locales. Ne nous leurrions pas, toute modification de ce type profite très souvent aux finances nationales. La suppression de la taxe d'habitation en est un exemple concret. Aujourd'hui les collectivités devraient être compensées à l'Euro près mais personne n'ose réellement s'avancer sur ce mécanisme ni annoncer qui va rembourser les communes... Nous attendons...

Pour l'eau et l'assainissement, il en est de même, ce transfert était toujours en discussion il y a très peu de temps au Sénat mais finalement, la loi ne sera pas modifiée. Nous espérons !

De ce fait, et au dernier moment, lors de son conseil communautaire du 17 décembre, la communauté d'agglomération a transféré selon le choix des communes qui avaient encore une régie la compétence eau et assainissement. Boussières, Saint Benin, Busigny et Bertry partiront vers le SIDEN-SIAN, Clary et Maurois-Honnechy vers Véolia puis Fontaine au Pire et Malincourt en régie intercommunale. Tout ceci est présenté dans ce bulletin. Après quelques réunions de négociations avec/et présentation du SIDEN-SIAN aux membres du conseil municipal, il a été décidé d'y adhérer « **PAR OBLIGATION !!!** », un syndicat avec lequel nous échangeons déjà de l'eau et vers qui nous envoyons nos eaux usées. De plus, celui-ci est une structure publique gérée par des élus, Véolia, étant bien entendu une instance privée.

Devant le très faible prix payé auparavant, un étalement du prix de l'eau nous a été proposé sur une dizaine d'années mais devant nos emprunts et le coût futur des investissements en assainissement, nous avons dû adopter le tarif du S.I.A.N et c'est là que le bât blesse !

Nous avons essayé de rendre tout ceci le plus lisible possible mais ce n'était pas simple. Nous restons donc à votre disposition sur ces sujets.

Cette année nouvelle sera également une année importante avec les élections municipales, scrutin le mieux suivi par les électeurs. Il vous reste jusqu'au vendredi 7 février pour vous inscrire sur les listes électorales en mairie ou par internet. Vous pouvez également vérifier votre inscription sur les listes par ce biais.

Il me reste, avant de vous inviter à la traditionnelle cérémonie de vœux du samedi 4 janvier à 18 h, à vous souhaiter pour cette année nouvelle, la santé, du travail pour tous et beaucoup de joies en famille. Que 2020 comble vos désirs et vous apporte le bonheur auquel chacun a droit !

Le Maire,
Jacques OLIVIER



Mairie

Tél : 03 27 75 18 02

Fax : 03 27 75 14 11

Mail : mairiedebertry@orange.fr

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 / 14h - 17h

Le samedi : 9h - 12h

SAMU : 15

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr

Communauté d'Agglomération :

Tél : 03 27 75 84 79

Site : www.caudresis-catesis.fr

Pour plus d'informations sur :

- La collecte de vos déchets
- La réparation ou le remplacement d'un bac ou d'un couvercle cassé
- Les horaires des déchèteries
- La carte d'accès aux déchèteries

Tél : 08 00 77 55 37

Site : www.siaved.fr

Le site internet et sa newsletter :

Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. Ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long, les manifestations sont également mises en ligne.

Abonnez vous à la newsletter en cliquant sur s'abonner et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** et **ADRESSE MAIL** et recevez toutes les nouvelles de la commune.



Téléthon 2019



AFM **TÉLÉTHON**
INNOVER POUR GUÉRIR

Bertry :
5383,70€



Le réseau public de fibre optique commence à se déployer sur notre commune. Les travaux se terminent.

La fibre va vous permettre d'accéder au très haut débit. Vous pouvez prendre connaissance des fournisseurs internet disponibles en consultant le site www.capfibre.fr

Mais au fait, c'est quoi la fibre ?

C'est la technologie la plus performante et la plus rapide dans le transport de données informatiques. Ces dernières sont véhiculées via un signal par diode laser (onde lumineuse) dans un tube qui a l'épaisseur d'un cheveu. Le déploiement de la fibre a pour objectif de se substituer au réseau cuivre dans les prochaines années.

Quel est le principal avantage ?

Sur une ligne internet (ADSL classique), plus votre logement est loin du central (NRA) moins vous avez de débit. Les habitants des communes rurales sont généralement très impactés car très peu de villages possèdent un central (NRA). On donne souvent un nom à ce problème : **la fracture numérique.**

La fibre corrige ce phénomène car la distance n'est plus un obstacle technique.

De plus, grâce à cette technologie, les débits sont beaucoup plus importants. Même si les opérateurs annoncent tous les débits théoriques à 1 Gb/s, il faut compter en moyenne 350 Mo/s (contre 7 Mo/s pour l'ADSL* soit 50 fois plus). Pour beaucoup de communes de notre intercommunalité le débit tourne autour de 3 à 4 Mo/s voire moins.

*(données nPerf et Ariase sur le territoire national)

Comment se passe le déploiement ?

La 1ère chose à comprendre est que le réseau fibre est construit en parallèle de celui cuivre. Il n'y a pas d'incidence ni de lien entre les deux. La fibre est installée et posée soit en aérien à l'instar des lignes téléphoniques ou électriques, soit en façade, soit dans des fourreaux quand cela est possible.

Le déploiement s'effectue sur des plaques techniques. Elles peuvent être plusieurs par commune et parfois même déborder sur les communes voisines. Cela explique par moment pourquoi une partie d'une commune est raccordée et l'autre est en attente de raccordement.

Le syndicat 59/62 qui est le chef de file du projet a pour objectif de fibrer en premier les foyers ayant le moins de débit sur le territoire ainsi que les zones industrielles.

Pour rappel, le raccordement à la fibre n'est pas une obligation tant que le réseau cuivre existera. Vous pouvez prendre un temps de réflexion.

Qui fait quoi ?

Le syndicat mixte : la fibre numérique 59/62 est le chef de projet. Créé par les collectivités locales : la région, les départements du Nord - Pas-de-Calais, et le soutien de l'Etat, c'est lui qui coordonne les différents partenaires afin que le déploiement s'effectue correctement.

Les intercommunalités (dont la CA2C) co-financent le dispositif à hauteur de 38 euros par prise raccordée.

Axione est l'entreprise qui assure l'ingénierie des travaux. Ses techniciens passent la fibre dans nos communes et s'occupent de la pose des NRO, des SRO et des PBO (voir page suivante).

Cap fibre est une marque d'Axione. Elle exploite et assure la maintenance du réseau (jusqu'en 2041). C'est aussi elle qui commercialise aux fournisseurs d'accès internet (dit également opérateurs) l'utilisation du réseau.

Quelles démarches pour se raccorder à la fibre ?

Une fois que vous avez choisi votre opérateur, vous le contactez afin de souscrire un abonnement et obtenir un rendez-vous pour procéder au raccordement de la fibre au sein de votre domicile. Cette opération est effectuée par un technicien. Le délai moyen d'attente est de 4 à 6 semaines.

Les collectivités (dont la CA2C) prennent en charge le raccordement. Il est donc GRATUIT selon certaines conditions* (voir page suivante)

Attention, l'opérateur choisi peut vous facturer des frais de mise en service ou d'activation de votre abonnement. Ce sont des frais inhérents à votre souscription en aucun cas la CA2C ou les autres collectivités sont concernées.

*Le raccordement ne peut excéder plus de 40 mètres entre le portail de votre maison et l'endroit où vous voulez installer votre prise fibre (salon, garage, etc...). Au-delà de cette limite, une participation peut vous être demandée (environ 2€ du mètre supplémentaire). A l'intérieur de votre habitation, le technicien peut vous tirer un câble de 10 mètres maximum.

Et pour les professionnels ?

Les artisans, PME, commerces ou autres ne sont pas oubliés car certains opérateurs proposent des solutions aux professionnels. Les prix sont un peu plus élevés en contrepartie de services complémentaires comme la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement), plusieurs lignes fixes, espace Cloud, Fax to Email, etc...

Pour connaître ces opérateurs, il suffit de se rendre sur la page internet de Capfibre ou les contacter directement.

	<h2><u>Plus d'informations ?</u></h2> <p>Cap fibre met à votre disposition un numéro vert (service et appel gratuit) 0 800 159 162 et www.capfibre.fr Il y a aussi le site du Syndicat www.fibrenumerique5962.fr</p>
--	--

Elections

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire et indispensable pour pouvoir voter.

Concernant les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 7 février 2020.



Il n'existe, en principe, plus de date limite au dépôt du dossier d'inscription. Ces demandes se font désormais tout au long de l'année. Toutefois, lorsque la demande d'inscription est faite en vue de participer à un scrutin déterminé, cette demande doit être, au plus tard, déposée le sixième vendredi précédant le scrutin.

Tous les Français et Françaises jouissant de leurs droits civil et politique et n'ayant jamais figuré sur une liste électorale doivent solliciter leur inscription auprès de la mairie. Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires au plus tard à cette même date.

Pour que l'inscription soit effective, il faut justifier de son identité, nationalité et rattachement avec la commune (domicile, résidence d'au moins six mois ou inscription au rôle des contributions directes communales).

Les demandes d'inscriptions peuvent être déposées :

- Personnellement en mairie,
- Au moyen d'une téléprocédure sur le site « service public »
- Par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'un mandat écrit et du formulaire Cerfa n° 12669*02

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune ou qui n'ont pas reçu de carte électorale lors des dernières élections sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

VERS UN TRANSFERT OBLIGATOIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION...

UNE DECISION DIFFICILE A PRENDRE :

Il y a des moments dans un mandat où les décisions sont faciles à prendre car elles sont de l'intérêt de tous. Pour l'eau, le débat était tout différent. Le challenge est de limiter au maximum la charge de l'augmentation de tarif sur les ménages. Bien entendu, on peut admettre que nous avons eu un tarif défiant toute concurrence mais ceci était une volonté politique énoncée depuis des années par d'autres équipes, nous avons volontairement suivi cette optique sans augmentation importante.

Aujourd'hui, le couperet tombe et il nous faut l'assumer.

Pour l'assainissement, qui était précédemment largement financé par le budget municipal, nos contrats antérieurs ne pouvaient que nous amener à négocier un transfert vers le S.I.A.N qui récupérait précédemment nos eaux usées et assuraient le traitement à la station d'épuration de Le Cateau. Avec la charge imposée pour la construction de la nouvelle station (près de 700 000 €) et la loi Notre qui arrivait en 2020, nous ne pouvions que céder cette compétence à cet organisme. La présence de tous les équipements nous imposaient cette structure et cette station d'épuration.

L'éventualité de la création d'un lagunage comme à Elincourt ou la construction d'une mini-station a été abordée. Des équipements bien trop coûteux en investissement puis en fonctionnement. Il aurait de toute façon fallu déléguer l'entretien et le fonctionnement à une structure spécialisée...

Les rénovations (plus que nécessaires) du réseau de la rue Pasteur nous ont engagés sur des emprunts assez importants qui auraient nécessité une augmentation de nos tarifs. Il en est de même du renouvellement des pompes de refoulement qui ont maintenant une vingtaine d'années (remplacement en 2001) et qui montrent des « signes de fatigue ».

Avec ce transfert, toutes les charges et les éventuels travaux seront pour l'avenir financés par le S.I.A.N. Beaucoup a été fait avant cette date fatidique du 1er janvier 2020, notre réseau d'assainissement est dans sa globalité en assez bon état, il a maintenant une cinquantaine d'années. :

TRAVAUX REALISES :

Rénovation du réseau rue Jacquard et la place en 2000 et 2001

Rénovation réseau rue Jules Guesde en 2001 et 2002 avec remplacement de toutes les pompes de refoulement afin de limiter les risques d'inondations.

Rénovation du réseau de la Tourniquerie en 2012

Rénovation du réseau des rues de République et Pasteur en 2018



La prochaine facturation se décomposera donc de la façon suivante :

- ***Une partie fixe : 3,01 Euros HT par mois soit 18,06€ par semestre (Ceci n'existait pas car une grosse partie des dépenses étaient assumées par le budget général).***
- ***Une partie proportionnelle (en fonction de votre consommation) : 1,283 Euros HT du mètre cube, auparavant 1€ (c'était la surtaxe, nous étions au minimum légal).***
- ***Le tout s'applique avec une TVA de 10%***

Pour l'eau potable, les négociations étaient beaucoup plus faciles sachant que nous alimentons la commune de Montigny, que les équipements sont dans l'ensemble en bon état et que notre nappe a un débit assez intéressant du fait de sa profondeur.

L'écart de prix avec les futurs tarifs de Noréade était important, nous avons donc demandé un étalement sur douze années de cette hausse. Cette proposition fut acceptée mais réduite à 10 ans.

Le mode de calcul est un peu différent de celui qui était pratiqué jusqu'à présent, nous avons une partie fixe qui comprenait la location des compteurs, leur entretien etc... qui était globalement d'une vingtaine d'€uros (en fonction du type de compteur), elle passera à 41,16 € HT en 2030.

Quant à la partie proportionnelle qui concerne votre consommation, elle était de 0,74 € HT du mètre cube auparavant et devra être à 1,31 € HT en 2030.

Une proposition de lissage tarifaire sera donc appliquée pendant une dizaine d'années :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Partie fixe (% du tarif général Noréade)	48% 19,76€	53% 21,81€	58% 23,87€	64% 26,34€	70% 28,81€	74% 30,46€	80% 32,93€	83% 34,16€	90% 37,04€	95% 39,10€	100% 41,16€
Partie proportionnelle (% du tarif général Noréade)	54% 0,71€	59% 0,77€	63% 0,83€	68% 0,89€	72% 0,94€	77% 1,00€	82% 1,07€	86% 1,13€	91% 1,19€	95% 1,24€	100% 1,31€

Hors taxes

Date de la Convocation : 14/11/2019

Date d'Affichage : 22/11/2019

OBJET DE LA DELIBERATION : Transfert obligatoire de l'eau

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020 les communautés d'agglomérations exerceront de plein droit et en lieu et place de leurs communes membres les compétences « eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales »
Il est fait part à l'assemblée du courrier de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis qui voudrait connaître la position de la commune vis à vis du transfert de l'eau potable,.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

PRECISE que la commune ne donne pas sa compétence mais estime qu'elle lui est prise, de par le caractère obligatoire de la loi.

DIT que, face à cette échéance du 1er janvier 2020, face à la collaboration antérieure avec le maillage de Troisvilles et l'alimentation de la commune de Montigny, de par également les propositions faites, des négociations ont été menées avec Noréade, et le conseil municipal est favorable à ce que la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis transfère à Noréade la compétence eau potable « production par captages ou pompages, protections des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine ».

DIT qu'aucun agent de la commune n'est concerné par ce transfert de compétence.

VOTE : Pour à l'unanimité

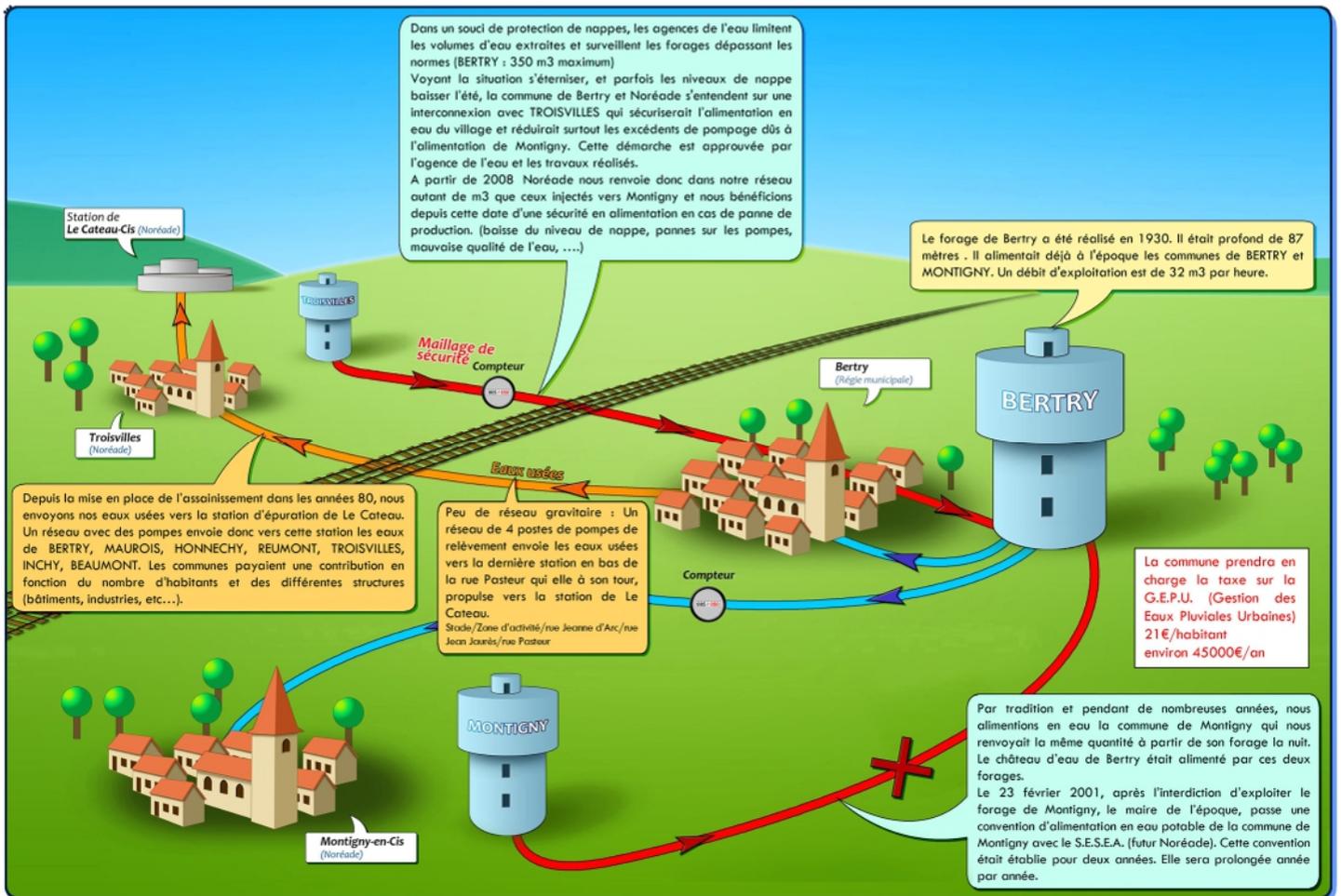
DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 22/11/2019
Après envoi en Sous-Préfecture le 22/11/2019

Service des eaux



Avec ce lissage, le prix de l'eau potable restera sensiblement identique en 2020 mais c'est l'assainissement qui évolue beaucoup. Il était précédemment largement financé par le budget municipal et un équilibre financier de la régie était trouvé avec l'excédent sur la vente de l'eau. Cette opération financière n'était que tolérée sachant qu'une régie communale doit « s'autofinancer » mais la tradition perdurait... Aujourd'hui, tout est remis à plat avec ce transfert obligatoire.

Dans cette convention, le poste de notre employé au service des eaux revient à la commune et Noréade s'engage à terminer le remplacement des branchements plomb au moment des rénovations des rues et à mettre en place assez vite des compteurs qui permettraient une relève automatique à distance proche (l'extérieur de l'habitation).

Chaque commune a négocié son transfert, voici le contenu de la délibération de la CA2C :

Commune de BERTRY :

- Assainissement : 1,29€HT/m3 + 36,24€HT/an partie fixe
- Eau : 0,71€HT/m3 + 21€HT/an

Commune de BOUSSIERES-en-Cis :

- Assainissement : 1,05€HT/m3
- Eau : 0,95€HT/m3 + 69€HT/an

Commune de BETHENCOURT :

- Assainissement : 1,80€HT/m3

Commune de SAINT-BENIN :

- Eau : 0,95€HT/m3 + 9€HT/an
- Assainissement : 1,65€HT/m3

Tarif SUEZ +

Commune de BUSIGNY :

- Taxe intercommunale eau : 0,25€HT/M3
- Assainissement : 1,55€HT/m3 (NOREADE)

Tarif VEOLIA +

Commune de MAUROIS/HONNECHY :

- Taxe intercommunale eau : 0,25€HT/M3

Commune de CLARY :

- Taxe intercommunale eau : 0,25€HT/M3
- Assainissement : 0,71€HT/m3

REGIE INTERCOMMUNALE

Commune de FONTAINE-au-PIRE/MALINCOURT

- Assainissement : 1,40€HT/m3 + 30€HT/semestre part fixe
- Eau : 1,30€HT/m3 + 15€HT/semestre part fixe

Calendrier des fêtes 2020

Janvier

Samedi 4 janvier	Voeux du Maire Salle des fêtes - 18h00
Samedi 11 janvier	Repas de l'Amicale Salle Gambetta
Dimanche 12 janvier	LOTO de l'Harmonie de Bertry Salle des fêtes - 15h00
	Assemblée générale Education Canine Foyer des Anciens
Samedi 25 janvier	Soirée théâtrale du Patrimoine Salle des fêtes

Février

Samedi 8 février	Assemblée générale Dynamic Bertry Salle Gambetta
	Plateau Foot de l'U.S.B.C. Salle de sports
Dimanche 9 février	LOTO de l'Amicale Laïque Salle des fêtes
Samedi 15 février	Départ des enfants de CM2 pour les vacances de neige Foyer des Anciens
Samedi 22 février	Assemblée générale Pétanque 2000 Salle Gambetta
	Repas du Judo Salle des fêtes
Samedi 29 février	Foire gastronomique Salle de sports

Mars

Dimanche 1er mars	Foire gastronomique Salle de sports
Samedi 7 mars	Repas de l'U.S.B.C. Salle des fêtes
Dimanche 8 mars	Soirée théâtrale - Amicale Laïque Salle des fêtes
Dimanche 15 mars	ELECTIONS MUNICIPALES Salle des fêtes
Samedi 21 mars	Tournoi de judo Salle de sports

Dimanche 22 mars	ELECTIONS MUNICIPALES Salle des fêtes
Samedi 28 mars	Gala de danse de salon Salle des fêtes - 20h00

Avril

Vendredi 3 avril	Entraînement de judo (WASA) Salle de sports
Samedi 4 Dimanche 5 avril	Concert de printemps par l'Harmonie Salle des fêtes
Dimanche 12 avril	Paris / Roubaix - Animations place Eugène Fiévet
Lundi 13 avril	Chasse à l'oeuf place de la gare - 10h30
Dimanche 26 avril	Souvenir des Déportés Dépôt de gerbe - Monument aux Morts - 10h00 Vin d'Honneur - Foyer des Anciens

Mai

Vendredi 1er mai	Fête du travail Défilé - place du 1er mai avec prestation des majorettes « BOUGE »
	Remise des diplômes de médaille d'Honneur du travail et vin d'Honneur Foyer des Anciens
	Goûter des Anciens Salle des fêtes
Vendredi 8 mai	Défilé du 8 mai 10h00 - Dépôt de gerbe et vin d'Honneur Monuments aux Morts et Foyer des Anciens
	Challenge Pétanque 2000 Parc de la Brasserie - 14h30
Samedi 9 Dimanche 10 mai	Exposition Playmobil ch'tis coureurs Salle de sports
Dimanche 10 mai	BRADERIE / BROCANTE
Jeudi 21 mai	Concours de propagande Pétanque 2000 Parc de la Brasserie
Dimanche 31 mai	ROPARUN Animations à la gare

Juin

Jeudi 4 juin	Repas de fermeture des Roseaux Bertrésiens Salle des fêtes
Samedi 6 juin	Fête des mères / Nouveaux arrivants Salle des fêtes
Samedi 6 juin	Concours de pétanque organisé par les pompiers Parc de la Brasserie
Samedi 13 juin	Assemblée générale de l'APE Salle Gambetta
	Spectacle Magic Danse Salle des fêtes
Lundi 15 juin	Marche Multi'forme Salle des fêtes
Jeudi 18 juin	Appel du 18 juin Dépôt de gerbe - 18h00
Vendredi 19 juin	Assemblée générale U.S.B.C. Salle Gambetta
Samedi 20 juin	Spectacle « BOUGE » majorettes et pompoms Salle des fêtes
Samedi 20 Dimanche 21 juin	Festival de cerfs-volants - Stade Fête de la musique par l'Amichorale - Stade
Vendredi 26 juin	Assemblée générale du Budo Club Salle Gambetta
Dimanche 28 juin	Kermesse des écoles Ecole Jules Leroux

Juillet

Samedi 4 juillet	Réunion d'information centre de loisirs Salle Gambetta - 10h00
Samedi 4 Dimanche 5 juillet	Fête communale place Fiévet Thème : grand jeu du dimanche
Vendredi 10 juillet	Concours de pétanque nocturne organisé par l'U.S.B.C. Parc de la Brasserie - 20h00
Dimanche 12 juillet	Exposition canine Stade Marcel Clément
Mardi 14 juillet	Lâcher de pigeons et levée des couleurs Monument aux Morts - 8h00
Mardi 14 juillet	Retraite aux flambeaux Feu d'artifice et soirée grillades Stade Marcel Clément

Calendrier des fêtes 2020

Samedi 18 juillet	Concours de propagande pétanque 2000 Parc de la Brasserie
Vendredi 24 juillet	Kermesse de l'Accueil de Loisirs Ecole Jules Leroux - 18h00
Dimanche 26 juillet	Messe - 10h00 Concert - 20h00 Chapelle Sainte Anne

Août

Samedi 22 août	Concours de propagande nocturne Pétanque 2000 Parc de la Brasserie - 20h00
----------------------	--

Septembre

Mardi 1er septembre	Ouverture et assemblée générale des Roseaux Bertrésiens Restaurant scolaire - 14h30
Vendredi 4 septembre	Reprise de la danse de salon Salle des fêtes
Dimanche 6 septembre	Messe au calvaire
Samedi 12 septembre	Concours de pétanque par l'U.S.B.C. Parc de la Brasserie
Samedi 19 septembre	Soirée des associations Salle des fêtes

Octobre

Samedi 3 octobre	Audition des élèves de l'école de musique
Dimanche 4 octobre	LOTO de l'Harmonie de Bertry Salle des fêtes - 15h00
Mardi 6 octobre	Assemblée générale de l'Amicale Laïque Salle Gambetta
Vendredi 9 octobre	Remise de chèque ROPARUN Salle des fêtes
Samedi 10 octobre	Remise de prix Pétanque 2000 Salle Gambetta - 18h00
Samedi 17 octobre	Concours de belote par l'U.S.B.C. Salle des fêtes

Novembre

Samedi 7 novembre	Soirée quizz des Ch'tis coureurs Salle des fêtes
Dimanche 8 novembre	LOTO de l'Amicale Laïque Salle des fêtes - 15h30
Mercredi 11 novembre	Armistice - Défilé, dépôts de gerbes, vin d'Honneur Salle Gambetta
Dimanche 15 novembre	Bourse aux jouets par l'APE Salle des fêtes
Dimanche 22 novembre	Concert de Ste Cécile par les chorales de l'Amicale Laïque Salle des fêtes

Décembre

Vendredi 4 Samedi 5 décembre	TELETHON Animations par les associations Salle des fêtes
Samedi 5 décembre	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » - Dépôt de gerbe au square des AFN / vin d'Honneur au Foyer
Samedi 12 Dimanche 13 décembre	Concert de Noël de l'Harmonie Salle des fêtes
Mercredi 16 décembre	Repas de Noël des Roseaux Bertrésiens Restaurant scolaire
Vendredi 18 décembre	Concert de Noël par les chorales Eglise - 20h00
	Noël du Judo Salle des fêtes
Samedi 19 décembre	LOTO de l'APE Salle des fêtes
Dimanche 20 décembre	Marché de Noël par les majorettes « BOUGE » Salle des fêtes
Fin décembre	Spectacle de Noël pour les enfants offert par la municipalité Salle des fêtes



Organisé par l'Harmonie de Bertry

Dimanche 12 janvier 2020

Salle des fêtes de Bertry à 14h30
(ouverture des portes 12h30)

RESERVATIONS RECOMMANDEES au 06.14.35.84.05



5 Séries + 1 série enfants gratuite + Bingo

+ de 3000 € de lots

- TELEVISEUR HD 4K 140 CM
- PS 4
- COOKEO
- CAISSE A OUTILS 320 OUTILS
- BONS D ACHAT
- TASSIMO
- SODA STREAM etc.....

1.50 € le carton

8 € les 6

15 € les 13

20 € les 20

IPNS

BERTRY

24^{ème} Foire Gastronomique

**Samedi 29 février
et dimanche 1er mars 2020**
Salle de Sports - rue Jules Guesde

La période de fin d'année est plus particulièrement propice aux vols par ruse, cambriolages et vols liés aux véhicules. Si vous constatez une présence suspecte, relevez tous les éléments susceptibles d'aider les forces de l'ordre et faites le 17.

Manifestations 2019



Manifestations 2019



Hommage aux
« Morts pour la France »



Fête des voisins



Forum « bien vieillir »



LOTO de l'Amicale Laïque



Expo playmobil



Fête de la musique



Retraite aux flambeaux



Expo Mme. BELMANT-GOBERT



18 juin



Quiz centre aéré



Saint Nicolas



Rencontres cerfs-volants



Fete communale



11 novembre



Tournoi de football



Tournoi de football



11 novembre



Hommage à Mme. BELMANT-GOBERT



11 novembre

Ecole Maternelle Aurore

Ecole Maternelle « Aurore » - rue de la République - 59980 BERTRY - 09 63 45 46 72 / 03 27 75 18 95

Horaires de l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi - matin : 9h00 / 12h00 - après-midi : 13h45 / 16h45

Votre enfant va entrer à l'école maternelle. C'est une étape importante de sa vie qui va s'accompagner de changements. Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, vous pouvez retrouver tous les renseignements et recommandations dans le livret élaboré par les membres de l'équipe enseignante sur www.bertry.fr

Les enseignantes

Les enseignants de la maternelle ou de l'élémentaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer toutes les classes de la maternelle au CM2. L'enseignant de maternelle marque une rupture avec la nounou ou les puéricultrices de la crèche puisque, avec lui, l'enfant devient un élève. A l'école maternelle, la priorité est donnée à la socialisation, à la maîtrise du langage, au repérage dans l'espace et le temps et aux premières notions mathématiques.



La directrice a la charge d'une classe. Pour effectuer le travail de direction, elle est remplacée un jour par semaine. Elle est à la fois gestionnaire, animatrice pédagogique, coordinatrice mais n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les autres enseignants. Elle élabore également le projet d'école, accompagnée de toute l'équipe scolaire, elle préside le conseil d'école. Elle reçoit les parents pour les inscriptions ou à leur demande, organise les élections des représentants des parents d'élèves.

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

L'école maternelle est la première étape du système scolaire. Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant, il doit donc être présent régulièrement. L'école n'est pas une garderie. Toute absence doit être signalée par téléphone. Toute absence doit être justifiée par écrit au retour de l'enfant en classe.

La première année, les enfants sont souvent plus sensibles aux maladies. L'école n'accueille pas les enfants malades. Aucun médicament ne sera administré, sauf pour les cas de maladie chronique (asthme...). Dans ce cas, merci de contacter l'enseignante. Un certificat médical devra être fourni pour établir un projet d'accueil individualisé.

Pour les maladies contagieuses (varicelle...), merci de prévenir l'école dans les plus brefs délais. Un certificat médical de non contagion sera demandé au retour de l'enfant afin qu'il puisse réintégrer la classe.



Ecole Maternelle Aurore

Les sorties scolaires

Différentes sorties seront organisées tout au long de l'année en fonction des projets de classe ainsi que des ateliers parents-enfants (recette de cuisine, semaine du goût, des mathématiques...). Nous aurons parfois besoin de votre participation afin d'assurer la sécurité du groupe. Dans ce cas un planning d'inscription sera affiché dans le couloir. N'hésitez pas à y participer dès que vous le pouvez.

La collation

Les matinées de votre enfant sont parfois longues. Nous allons proposer à votre enfant une collation en cours de matinée.

Après l'école

La Municipalité propose un service de restauration scolaire ainsi qu'une garderie.

L'inscription à ces services se fait en mairie.

Les repas sont réservés par les familles au moyen d'un logiciel en ligne. La réservation de la garderie se fait par mail. Les services municipaux sont à votre disposition en mairie pour expliquer le fonctionnement de la garderie et de la restauration scolaire.

Mairie de Bertry - rue Léon Gambetta

Tél : 03 27 75 18 02

Mail : mairiedebertry@orange.fr

www.bertry.fr



**Notre école est ouverte
aux enfants de 2 à 6 ans.**

**Section des tout-petits (TPS) :
enfants nés en 2017**

**Section des petits (PS) : enfants
nés en 2016**

**Section des moyens (MS) :
enfants nés en 2015**

**Section des grands (GS) :
enfants nés en 2014**



Carte Nationale d'Identité

La Carte d'Identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne via :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>



Pièces à fournir pour votre demande :

- Pour une première demande :

- Deux photos d'identité de format identique, récente de face et tête nue sur fond uni,
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois, avec filiation complète,
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- Présence indispensable pour signature et empreintes,
- Si majeur hébergé : produire une attestation d'hébergement et la carte nationale d'identité de l'hébergeant,
- Dans certains cas : un certificat de nationalité française est nécessaire.

- Pour un mineur :

Les documents cités ci-dessus et :

- Livret de famille et présence d'un parent pour signer l'autorisation du représentant légal,
- Carte nationale d'identité du représentant légal,
- Si divorce : jugement détaillant l'exercice de l'autorité parentale.

- Pour un renouvellement ou une rectification :

Documents cités ci-dessus et :

- Ancienne carte d'identité,
- Si carte périmée depuis plus de deux ans : acte de naissance datant de moins de trois mois.

- En cas de perte ou de vol :

Documents cités ci-dessus et :

- Acte de naissance datant de moins de trois mois,
- Déclaration de perte remplie en mairie ou déclaration de vol remplie en Gendarmerie,
- 1 timbre fiscal à 25€

Voici les mairies équipées du dispositif de recueil dans notre secteur :

Mairie de Caudry : 03 27 75 70 00 - Mairie de Le Cateau-Cis : 03 27 84 00 10

Mairie de Cambrai : 03 27 73 21 00

" Décharge "

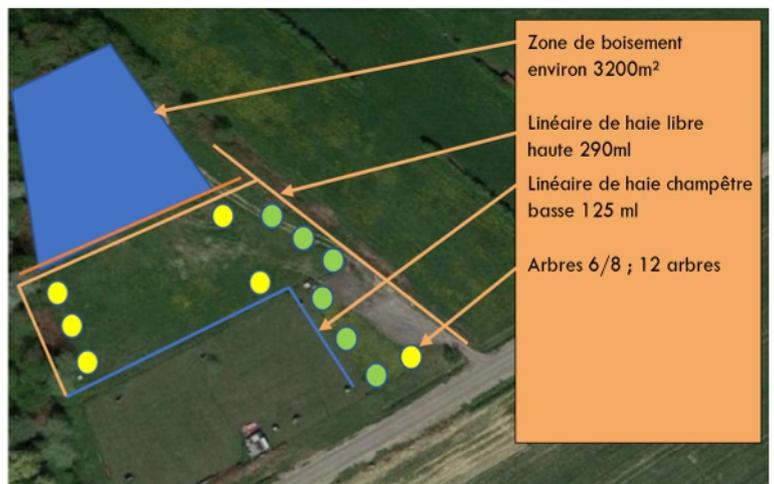
La fin d'utilisation de l'espace « décharge »

Depuis des années, et de manière illégale, les détrituts des uns et des autres étaient déposés souvent de manière anonyme dans la décharge. Heureusement, des dépôts concernaient des matières inertes (gravats, branchages, terre, herbe,...). L'espace étant cette fois complètement occupé nous avons proposé à l'Espace Naturel Régional d'y placer une zone de boisement.

Cette opération fut même sponsorisée et elle ne coûte rien à la commune sinon le fait de planter ces arbres et arbustes avec une phase de communication.

Ce sont donc 1400 végétaux, de grandes ou petites tailles qui seront plantés avant le mois de mars. Nous laisserons un espace en herbe près du terrain d'entraînement des chiens afin d'y placer un petit terrain de football du format de la salle de sports. Cet espace est comblé depuis bien longtemps et recouvert d'une épaisse couche de terre provenant à l'époque du décaissement de l'entreprise JACQUEMIN.

Cette zone de boisement servira donc de liaison entre les bois existants et le verger qui vient d'être créé dans la prairie voisine.



Etat-Civil 2019

Les naissances :

- Lucy OCHSENFELD _____ Le 08 janvier 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Lindsay, Roselyne, Martine DUFIEF _____ Le 17 janvier 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Noam, Damien LEFEBVRE _____ Le 27 janvier 2019 _____ à _____ Cambrai
- Laïa COURTIN _____ Le 28 janvier 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Marius, Matthieu BESOMBES _____ Le 17 février 2019 _____ à _____ Saint-Quentin
- Louane, Mélanie SOWKA _____ Le 25 mars 2019 _____ à _____ Cambrai
- Louna, Sarah CARDON _____ Le 07 avril 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Inès DOUZ _____ Le 09 avril 2019 _____ à _____ Valenciennes
- Sacha VASSEUR _____ Le 26 avril 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Scott, Pierre-Yves, Jean-Jacques SOUPPEZ _____ Le 07 mai 2019 _____ à _____ Cambrai
- Athénaïs, Séléna, Micheline, Madeleine MACKOWIAK _____ Le 12 mai 2019 _____ à _____ Cambrai
- Etienne FASSARD _____ Le 07 juillet 2019 _____ à _____ Cambrai
- Chloé, Bénédicte, Marie-Pierre PINTE _____ Le 25 juillet 2019 _____ à _____ Valenciennes
- Ana, Gilberte, Marie-Antoinette BEFVE _____ Le 12 septembre 2019 _____ à _____ Valenciennes
- Jules MERCIER _____ Le 15 septembre 2019 _____ à _____ Valenciennes
- Marceau, Alain, Jean GABET _____ Le 29 septembre 2019 _____ à _____ Lille
- Liam, Kylian, Patrick, Emile GRASSART _____ Le 08 octobre 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Loryanna, Carine, Angèle HUTIN _____ Le 24 octobre 2019 _____ à _____ Le Cateau-Cis
- Lola, Céline DAVEIN _____ Le 22 novembre 2019 _____ à _____ Cambrai
- Antoine, Thomas, Stéphane CHERPION _____ Le 03 décembre 2019 _____ à _____ Cambrai

Les mariages :

- Michel WAVRIN _____ et Audrey BRACQ _____ Le 02 février 2019
- Geoffrey DAUCHET _____ et Gwendolyne DELOFFRE _____ Le 25 mai 2019
- Grégory MACHU _____ et Estelle MONCOMBLE _____ Le 13 juillet 2019
- Patrick DEROCH _____ et Delphine GRASSART _____ Le 24 août 2019

Les Décès :

- Noëlle LENGLET ép VOS _____ Le 21 janvier 2019
- Dominique FRANCOIS _____ Le 24 février 2019
- Patrice MORCHAIN _____ Le 19 mars 2019
- Cécile LENGLET ép GABET _____ Le 18 avril 2019
- Jeanne TAISNE ép TAINE _____ Le 16 avril 2019
- Yvon LEFEBVRE _____ Le 11 mai 2019
- Achille LEFORT _____ Le 07 mai 2019
- Jean-Luc CAFFIAU _____ Le 25 juin 2019
- Jean-Marie GUILLEMAN _____ Le 10 juillet 2019
- Jacqueline ROGER _____ Le 21 juillet 2019
- Francine LEFEBVRE _____ Le 10 août 2019
- Yvette GRANSARD ép HERMANT _____ Le 04 septembre 2019
- Jean FAUQUEUX _____ Le 21 septembre 2019
- Isabelle PETIT ép LASSERON _____ Le 03 octobre 2019
- Odette BASQUIN ép STOCLET _____ Le 24 octobre 2019
- Gaston DHORDAIN _____ Le 15 octobre 2019
- Georgette BRACONNIER ép MANTEAU _____ Le 09 novembre 2019
- Philippe DEBAILLEUX _____ Le 14 novembre 2019
- Patricia CARRE ép HELIN _____ Le 15 novembre 2019
- Bernadette DOISE ép RINGEVAL _____ Le 18 novembre 2019
- Annette WANECQ ép LIENARD _____ Le 07 décembre 2019
- Daniel GILBERT ép HERLEM _____ Le 29 novembre 2019

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches



Pour demander la fabrication d'une nouvelle carte grise, lors de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, désormais les deux options possibles sont :

- Sur internet : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Après d'un professionnel de l'automobile habilité et agréé par l'Etat : [Annuaire des garagistes](#)